

BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité – Progrès - Justice

**SOIXANTE-SIXIEME SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

-----0-----0-----
-----0-----

***DIXIEME (10^{ème}) SESSION DE L'ASSEMBLEE
DES ETATS PARTIES AU STATUT DE ROME***

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par

**Son Excellence Monsieur Der KOGDA
*Ambassadeur, Représentant Permanent***

New York, le 15 décembre 2011

(Vérifier au prononcé)

Madame la Présidente,

Permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation de vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée des Etats parties et de remercier le Président sortant pour l'excellent travail accompli et pour la qualité des préparatifs de la présente session.

Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau ainsi qu'aux membres du Comité du Budget et des finances.

Madame la Présidente,

La dixième (10^{ème}) session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome se tient à un moment crucial où la Cour Internationale de Justice, émanation intrinsèque du Statut, est mise sur la sellette au niveau de la communauté internationale.

Tantôt victime des prismes d'une justice internationale, qualifiée à tort ou à raison de justice à double vitesse, tantôt perçue comme un instrument de dissuasion contre les génocides et crimes graves contre l'humanité, la Cour pénale internationale reste indéniablement la réponse appropriée au triptyque, justice, paix et démocratie. En effet, l'instauration de la paix et la pérennisation de la démocratie ne peuvent s'accommoder sans l'existence de la justice qui rend tous les hommes égaux, libres et dignes.

C'est pourquoi, **Madame la Présidente**, la transition qui s'opère dans la vie de la Cour mérite d'être saluée et soutenue. Cette transition marquée par l'élection du nouveau procureur Madame Fatou B. Bensoud, que nous félicitons pour son mérite et son expérience, de même que l'élection de six nouveaux juges, redonneront un nouvel élan non seulement à la Cour, mais à l'ensemble du système de la justice pénale internationale.

Au Procureur et aux juges sortant, nous les félicitons et les remercions pour le service rendu.

Madame la Présidente,

Au-delà des mutations institutionnelles, l'on peut se satisfaire du renforcement de la légitimité et de la crédibilité de la Cour, en témoigne l'accroissement du nombre des Etats parties.

Aussi, l'engagement de la Cour dans les situations s'est accru ces dernières années renforçant ainsi sa capacité et le rapprochant davantage de son caractère universel souhaité.

L'Afrique dont les Etats membres constituent près du tiers des Etats parties au Statut, montre à n'en pas douter, sa volonté à s'engager dans la lutte contre l'impunité, conformément aux principes de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

De toute évidence, la tenue de la Première conférence de révision du Statut de Rome à Kampala en terre africaine témoigne de l'attachement des Etats africains à la Cour Pénale

Internationale et de leur engagement à œuvrer pour une justice internationale équitable, indépendante et efficace.

Madame la Présidente,

Le Burkina Faso a déjà mis en adéquation sa législation nationale avec le Statut de Rome. Par ce fait, mon pays confirme sa volonté à coopérer avec la Cour, en vue de favoriser une complémentarité entre le système judiciaire interne et la compétence de la Cour.

Madame la Présidente,

Nos discussions sur le budget de la Cour se déroulent, certes, dans un contexte de crise financière mondiale, mais nous ne devons pas perdre de vue notre objectif commun qui est de répondre aux situations d'impunité croissantes, en dotant la cour d'un budget conséquent pour lui permettre de jouer pleinement son rôle.

En vue d'adapter les missions de la Cour aux ressources disponibles, ma délégation soutient l'idée de la création de sections de la Cour dans les régions affectées par la plupart des situations. Cette déconcentration permettra également de rapprocher la Cour des justiciables.

|

Par ailleurs, nous réitérons notre soutien au mécanisme de contrôle indépendant et exhortons les Etats Parties ainsi que la Cour elle-même à rendre pleinement opérationnelle ce mécanisme.

Ma délégation apprécie également, à sa juste valeur, le soutien aux victimes, aussi bien au niveau des législations nationales que du Fond d'affectation spécial.

Madame la Présidente,

Nous sommes persuadés que la paix et la justice sont complémentaires. Toutefois, la viabilité de leur interrelation constitue un grand défi qu'il convient d'œuvrer à relever le mieux possible, afin d'éviter d'instaurer une justice à double standard.

Nous sommes convaincus que la Cour, à travers son plan stratégique de coopération, parviendra à établir une coopération viable avec les Etats et les organisations régionales et internationales.

Pour terminer, je voudrais saluer le leadership des femmes dans la nouvelle ère qui commencent pour la Cour, et souhaiter qu'elles puissent relever les défis d'équité et d'indépendance tant attendus.

Je vous remercie.